



Commune de Broc

MISE À L'ENQUÊTE DE CONSTRUCTION – PROCÉDURE ORDINAIRE

Selon l'art. 84 ReLATEC, la Commune de Broc met à l'enquête les plans présentés par :

Jelk & Nancy Architecture Sàrl, à Bulle, au nom de M. Pierre Clerc, à Broc, pour la modification du permis de construire n°2020-3-00785-O pour le changement d'affectation d'un bureau et d'un garde-meuble en appartement et cabinet de chiropratique. Mise en conformité de l'implantation du couvert à voitures. Demande de dérogation à la route communale et à la distance au bord du chemin public de dévestiture (Rue du Prieuré), soit/sis sur les articles art. 8, 7 RF Broc, Rue du Prieuré 30 et 30a.

Les oppositions et remarques éventuelles sont à adresser au Conseil communal, 1636 Broc, **dans un délai de 14 jours au plus tard, à partir du 31 mai 2025.**



Broc, le 30 mai 2025